



**Termes de références pour une étude diagnostic des organisations des jeunes
et le renforcement de leurs capacités dans le cadre de l'alerte précoce, la
prévention des conflits et des violences et la gestion des mouvements
associatifs au Gabon, en République Démocratique du Congo , au Congo et
Burundi**

Date : 27 février 2018

I. Contexte :

L'Afrique centrale, à l'exemple du continent entier, est une sous-région jeune ou l'âge médian ne dépasse pas 18 ans. Cette jeunesse d'Afrique centrale, plutôt que de constituer un handicap, devrait être considérée plutôt comme une opportunité pour le développement d'une paix durable.

La résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies considère « que les jeunes devraient prendre une part active à l'instauration d'une paix durable et œuvrer à la justice et à la réconciliation, et que l'importance démographique de la jeunesse actuelle est un atout qui peut contribuer à instaurer durablement la paix et la prospérité économique... ». Cette même résolution note, en outre, que les jeunes peuvent servir d'exemple pour ce qui est de prévenir et de combattre l'extrémisme violent, lequel conduit parfois au terrorisme et alimente les conflits, empêche le développement socio-économique et nourrit l'insécurité régionale et internationale.

L'UNESCO, l'UNFPA et l'UNOCA envisagent, en partenariat avec la CEEAC, d'appuyer l'implication des jeunes d'Afrique centrale dans la prévention et à la résolution des conflits et des violences et la gestion des mouvements associatifs, à travers les Conseils nationaux de la jeunesse et les Coordinations nationales du Réseau panafricain des jeunes pour la culture de la paix. Tout en contribuant à la revitalisation et à la professionnalisation des organisations de jeunesse appartenant à la société civile, cette initiative devra aboutir à la mise en place d'un système de prévention des conflits et des violences créé et géré par les jeunes eux-mêmes et par la formalisation de la contribution de la jeunesse au Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale (MARAC) pris en charge par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Le système de prévention des conflits et des violences et de contribution de la jeunesse au MARAC s'appuiera sur un réseau de jeunes tisserands de la paix, appelés à jouer un rôle d'observateurs et de médiateurs au niveau local.

Pour sa pérennisation, le système de prévention des conflits et des violences et de contribution de la jeunesse au MARAC, au plan sous régional, sera rattaché au Secrétariat général de la CEEAC et dépendra de la Direction des Affaires Politiques et du Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale. Au plan national, une Cellule de veille multipartite, chargée de coordonner le travail des jeunes tisserands de la paix, et intégrée au dispositif décentralisé du MARAC, sera créée.

Avant de débiter la mise en œuvre de ce projet, une cartographie des associations des jeunes et un état des lieux de la situation et du fonctionnement du Conseil national de la jeunesse et de la Coordination nationale du Réseau panafricain des jeunes pour la culture de la paix doivent être réalisés.

C'est dans ce cadre qu'il est prévu de recruter un consultant international pour couvrir quatre (4) pays pour faire une analyse des instruments juridiques et politiques de la jeunesse et de leur application, un état des lieux de la situation et du fonctionnement du Conseil national de la jeunesse et de la Coordination nationale du Réseau panafricain des jeunes pour la culture de la paix, et une cartographie actualisée des associations de jeunes. Les quatre (4) pays sont le Gabon, la République Démocratique du Congo, le Congo et le Burundi. Ces pays font partie des sept (7) pays retenus par l'UNOCA et la CEEAC comme les pays prioritaires d'intervention. Le recrutement et la supervision du consultant seront réalisés par l'UNOCA, l'UNESCO et la CEEAC. Le consultant collectera les données tant dans les capitales que sur le terrain en région. Le rapport sera validé par un comité de validation qui sera créé en collaboration avec les institutions partenaires que sont l'UNOCA, l'UNESCO, l'UNFPA et la CEEAC. Il s'agira pour le comité de s'assurer de la qualité du travail. Le consultant international sera recruté pour une durée dix jours par pays.

II. Objectifs et résultats attendus de la consultation :

L'objectif principal de cette consultation est de faire une analyse des instruments juridiques et politiques de la jeunesse et de leur application, faire un état des lieux de la situation et du fonctionnement du Conseil national de la jeunesse et de la Coordination nationale du Réseau panafricain des jeunes pour la culture de la paix, et une cartographie actualisée des associations de jeunes. Il s'agira aussi de faire un diagnostic des associations, d'analyser leurs capacités opérationnelles, déterminer leurs forces et leurs faiblesses afin d'envisager un renforcement des capacités, notamment en gestion de mouvements associatifs, en prévention et résolution des conflits et des violences et en contribution à l'alerte précoce.

Le consultant s'appuiera sur la revue documentaire, des rencontres/échanges avec les associations et partenaires et des visites terrain.

Le rapport de consultation devra notamment :

- ✓ Faire une analyse des instruments juridiques et politiques de jeunesse et de leur application dans chacun des quatre (4) pays ;
- ✓ Faire une cartographie des associations des jeunes et un état des lieux de leur situation et de leur fonctionnement dans chacun des quatre (4) pays ;
- ✓ Identifier les types de renforcements dont elles auront besoin dans le cadre du Projet régional portant « Renforcement des capacités des jeunes en gestion de mouvements associatifs et en prévention des conflits et des violences, et contribution de la jeunesse à l'alerte précoce pour la paix et la sécurité en Afrique centrale ».

III. Tâches et responsabilités :

Le/la consultant(e), sous la supervision directe du responsable du projet à l'UNOCA, et en collaboration avec l'UNESCO, sera chargé de :

1. Réaliser un diagnostic de la situation des associations de jeunes dans quatre pays à savoir le Gabon, le Congo Démocratique, le Congo et le Burundi, notamment :
 - 1.1. Analyser la documentation, afin d'évaluer les différents dispositifs existants et en tirer les leçons apprises en vue de renforcer les capacités opérationnelles des associations en matières de gestion de

mouvements associatifs, de prévention et de résolution de conflits et de violences et de contribution à l'alerte précoce ;

- 1.2. Répertoire et identifier les organisations de jeunes présentes dans les pays et les activités de prévention et résolution de conflits et de violences et d'alerte précoce par ces dernières ;
 - 1.3. Identifier les défis et les obstacles que rencontrent les organisations dans leur fonctionnement ;
 - 1.4. Faire une évaluation de la contribution des organisations des jeunes et de leur impact sur le processus de construction et de consolidation de la paix dans les pays ;
 - 1.5. Analyser la capacité des organisations à jouer un rôle dans un système d'alerte précoce ;
 - 1.6. Analyser les forces et faiblesses des Conseils nationaux de la jeunesse et des Coordinations nationales du Réseau panafricain des jeunes pour la culture de la paix, et faire des propositions pour leur redynamisation.
2. Elaborer un plan d'actions (triennal ou quinquennal) mettant en avant les défis et les points saillants à prendre en compte dans le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des organisations qui inclura :
 - 2.1. La mission, les objectifs, les activités à mettre en œuvre ;
 - 2.2. La mise en place de mécanismes en vue d'une participation effective et d'une appropriation du projet par la partie nationale ;
 - 2.3. La mise en place de mécanismes en vue de l'adhésion et de la participation effective des organisations de jeunes de la société civile dans la mise en œuvre du plan d'actions (un plan de communication et de développement partenarial devra être proposé ainsi que des messages porteurs).
 3. Le document de l'étude devra par ailleurs :
 - 3.1. Tirer les leçons des expériences des trois pays en matière d'alerte précoce et s'inspirer des bonnes pratiques appliquées dans d'autres pays ayant mis en place des systèmes similaires ;
 - 3.2. Proposer un plan de renforcement des capacités des acteurs et des bénéficiaires impliqués : société civile, gouvernement, cadres de la jeunesse et organisations de jeunes.
 4. Organiser des réunions de restitution des résultats de l'étude et des conclusions du diagnostic au comité de validation en présence des acteurs et des partenaires.

IV. Produits attendus :

Un document de diagnostic qui détaille l'analyse des instruments juridiques et politiques de la jeunesse, de la situation des organisations de jeunes dans les trois pays ainsi que les axes stratégiques pour les appuyer en gestion de mouvements associatifs et à jouer un rôle dans la prévention et la résolution des conflits et des violences et dans l'alerte précoce. Il sera partagé au plus tard un mois après le début de la mission. Un exemplaire du document sera remis à l'UNOCA, l'UNESCO et aux Ministères de la Jeunesse des 4 pays. Ensuite, tout partenaire intéressé pourrait obtenir une copie électronique de la version finale du document amendé.

V. Aptitudes et compétences exigées :

Le/la consultant(e) doit remplir les conditions suivantes :

- Diplôme universitaire ou Maitrise en sciences sociales, sciences économiques, développement international, administration publique, ou tout autre domaine pertinent ;
- Expérience confirmée d'au moins 10 ans en renforcement des capacités de la société civile, évaluation des capacités institutionnelles et organisationnelles, ou tout autre domaine pertinent à la consultation, en particulier les questions de jeunesse ;

- Expérience confirmée et capacités en formulation de projet et programme ;
- Très bonne connaissance des mécanismes de mise en œuvre des projets et programmes d'activités à base communautaire, et relatives à l'engagement civique, à la participation de la société civile et à l'inclusion des jeunes ;
- Expérience de travail en Afrique de Central dans le domaine du renforcement des capacités des jeunes serait un atout ;
- Bonne connaissance de l'utilisation de l'approche participative ;
- Excellente capacité d'analyse et de rédaction ;
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, PowerPoint, Excel) ;
- Aptitude à travailler en équipe ;
- Excellente maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais, à l'oral et à l'écrit.
- Adhésion aux valeurs et principes des Nations Unies.

VI. Durée de la consultation, échéancier et honoraires :

La durée de la consultation est de 40 jours répartis comme suit :

- 04 jours pour le briefing du consultant et l'établissement d'une feuille de route pour l'exécution de la mission (1 jour par pays) ;
- 08 jours pour la revue documentaire et l'analyse (2 jours par pays) ;
- 12 jours pour rencontrer les acteurs/partenaires concernés par l'étude et organiser des réunions de travail avec les parties prenantes et collecter les données requises ;
- 08 jours pour l'analyse des données collectées et la définition des axes stratégiques de l'étude ;
- 05 jours pour la formulation et la soumission de la première ébauche du document ;
- 03 jours pour intégrer les commentaires et soumettre la version finale du document de projet.

Le (la) consultant(e) sera rémunéré(e) par jour de travail selon un montant qui sera fixé sur la base de l'expérience, de la concordance des qualifications et des compétences avec le profil recherché, et conformément à la grille des honoraires du Système des Nations Unies.

VII. Relations de travail :

- Le (la) consultant(e) travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de l'UNOCA et de l'UNESCO. Dans les trois pays, il travaillera avec les organisations des jeunes partenaires et les représentations du PNUD, de l'UNESCO et de l'UNFPA.
- Les produits de cette consultation seront labélisés UNOCA et UNESCO. Le (la) consultant(e) ne publiera ni ne fera publier, sous quelle que forme que ce soit, les produits de cette mission.
- Le (la) consultant(e) sera seul(e) responsable de la qualité technique de son travail et de la réalisation dans les délais adéquats des tâches qui lui ont été assignées.

VIII. Rémunération :

La rémunération sera déterminée en accord avec les standards et les règles des Nations Unies.

IX. Dossier de Candidature

Les personnes intéressées par le présent appel et qui remplissent les conditions sus évoquées sont priées de soumettre un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- la lettre de motivation
- la méthodologie à suivre ;
- le chronogramme détaillé indicatif de la mission ;

- le CV daté et signé ainsi que copie du (des) diplôme(s) et attestations;
- les références techniques des missions similaires : liste et attestations de bonne fin d'exécution.

X. Soumission des dossiers

Les dossiers de candidature doivent être adressés par email à :

Madame Annie Dumont: dumont2@un.org

Avec la mention «**Consultant International pour l'étude diagnostic des organisations des jeunes et le renforcement de leurs capacités dans le cadre de l'alerte précoce, la prévention des conflits et des violences et la gestion des mouvements associatifs au Gabon, en République Démocratique du Congo, au Congo et au Burundi**».

Les dossiers de candidatures doivent être reçus au plus tard, **le 21 mars 2018 à 12 :00 GMT.**